

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs**

**Séance ordinaire du Conseil municipal de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs tenue au 773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0, le 9 juillet 2012 à 20h00 au lieu et à l'heure ordinaires des séances :**

**Sont présents : Messieurs Jacques Geoffrion, Sylvain Charron, André Lavallée, ainsi que Mesdames Monique Monette-Laroche et Luce Lépine, conseillères, formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude Ducharme, maire.**

**Est également présent Monsieur Jean-François René, directeur général.**

**À 20h00, le maire déclare la séance ouverte.**

**Absent: Monsieur Serge Grégoire, conseiller**

**No 4089-07-12**  
Adoption de  
l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur André Lavallée, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que proposé.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Mot du maire et des conseillers
3. Questions écrites d'intérêt public
4. Adoption du procès-verbal du 11 juin 2012

**5. Finances, Administration et Greffe**

- 5.1.1 Comptes payés et à payer
- 5.1.2 Dépôt des états financiers et états comparatifs
- 5.2 Autorisation de dépenses
- 5.3 Appui à la Ville d'Amqui – rapatriement au Musée de Gaspé des artefacts de Forillon
- 5.4 Renouvellement – assurance collective
- 5.5 Mandat – faillite Les Constructions Novash inc.
- 5.6 Achat - thermopompe

**6. Travaux publics**

- 6.1 Échange – chemin du Bouton-d'Or
- 6.2 Adoption du nouveau budget – chemin Fournel

**7. Loisirs, Culture et Vie communautaire**

- 7.1 Journée reconnaissance des bénévoles
- 7.2 Appel de propositions – église et presbytère
- 7.3 Dépôt du rapport annuel 2011-2012 du CRSBP Laurentides

## Séance ordinaire du 9 juillet 2012

- 7.4 Contrat – impression de la brochure sur la politique culturelle
- 7.5 Jardins communautaires

### **8. Urbanisme**

- 8.1 Dérogation mineure – 48, des Chênes

### **9. Sécurité publique et Incendie**

- 9.1 Démission - pompier

### **10. Environnement**

- 10.1 Adoption du premier projet de règlement numéro 125-21-2012 dispositions afin de modifier le règlement de zonage RM 125 portant sur les rives

- 11. Varia
- 12. Correspondance
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mot du maire  
et des conseillers

Unaniment le conseil félicite la directrice du Service des loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire et son adjointe pour leur travail admirable lors de la Fête Nationale du Québec.

Question  
écrite d'intérêt  
public

Aucune.

**No 4090-07-12**  
Adoption du  
procès-verbal  
du 11 juin 2012

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité:

D'approuver le procès-verbal du 11 juin 2012.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 4091-07-12**  
Comptes payés  
et à payer

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la liste des comptes payés au 30 juin 2012 pour un montant de 118 003.95\$ - chèques numéros 7397 à 7521.

Séance ordinaire du 9 juillet 2012

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2012 au montant de 173 519.60\$ - chèques numéros 7522 à 7535.

D'accepter les états comparatifs et états financiers.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Dépôt des états comparatifs et états financiers

Les états comparatifs et états financiers au 30 juin 2012 sont déposés au Conseil.

**No 4092-07-12**  
Autorisation de dépenses

Attendu que certaines factures totalisent des sommes excédant 2500\$ chacune.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses suivantes :

Corporation Financière Mackenzie	4 578.48\$
SSQ Groupe financier	2 748.24\$
MRC des Pays-d'en-Haut	44 527.57\$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 4093-07-12**  
Appui à la Ville d'Amqui – rapatriement du Musée de Gaspé des artefacts de Forillon

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur André Lavallée, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la Ville d'Amqui quant au rapatriement à Gatineau des artefacts du Musée de Gaspé et de fermer le CSQ (Centre de Services de Québec).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Ville d'Amqui

**No 4094-07-12**  
Renouvellement-assurance collective

Attendu que le Groupe Financier AGA inc. a procédé à l'étude des conditions de renouvellement proposées par notre assureur SSQ Groupe Financier;

Séance ordinaire du 9 juillet 2012

Attendu l'évolution de l'utilisation de l'ensemble du regroupement de la dernière année;

Attendu que les frais d'administration (13,7%) nous procurent un avantage majeur comparativement à tout le marché de l'assurance collective au Québec;

Attendu que SSQ Groupe Financier respecte en totalité ses engagements financiers établis dans sa soumission en ce qui concerne l'ensemble des méthodologies de renouvellement;

Attendu que les ajustements de tarification négociés dans le rapport pour la période débutant le 1<sup>er</sup> août 2012 s'avèrent pleinement justifiés face aux résultats obtenus durant la dernière année;

Attendu qu'il s'agit de la dernière année du contrat d'une durée de cinq (5) ans, tel que prévu lors du processus d'appel d'offres;

Attendu que le Groupe Financier AGA inc. recommande d'accepter les conditions de renouvellement proposées par l'assureur.

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

Que la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs procède au renouvellement de ses assurances collectives avec la compagnie d'assurance SSQ Groupe Financier pour la période du 1<sup>er</sup> août 2012 au 31 mars 2013, le tout tel que recommandé par le Groupe Financier AGA inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité  
Groupe Financier AGA inc. a/s Stéphane Marceau

**No 4095-07-12**  
Mandat –  
faillite Les  
Constructions  
Novash inc.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

De mandater le directeur général afin de représenter la municipalité dans la faillite de Les Constructions Novash inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 4096-07-12**  
Achat –  
thermopompe

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur André Lavallée, conseiller et résolu à l'unanimité :

De faire l'achat d'une thermopompe de marque Lennox XC-14-048-230

Séance ordinaire du 9 juillet 2012

– 14 SEER de Réfrigération Locas au coût de 3960\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité

**No 4097-07-12**  
Échange –  
chemin du  
Bouton-d'Or

Attendu que la Municipalité s'est portée acquéreur du lot 1922165 du cadastre officiel du Québec;

Attendu que la municipalité veut corriger la courbe et la pente du chemin du Bouton-d'Or adjacentes à ce terrain;

Attendu que la municipalité désire échanger une partie dudit lot 1922165 contre une partie du lot 1920528 ;

Attendu qu'une promesse d'échange conditionnelle à l'approbation du conseil a été signée entre les parties concernées quant à cet échange;

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'accepter ledit échange.

De mandater Me Carole Forget, notaire, pour la préparation dudit acte d'échange et Monsieur Richard Barry, arpenteur-géomètre, pour l'arpentage desdits lots. Les frais notariés ainsi que les frais d'arpentage seront à la charge de la municipalité.

D'autoriser le directeur général et le maire à signer ledit acte d'échange ainsi que tous documents s'y rapportant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directrice du Service des Travaux publics  
Technicienne à la comptabilité

**No 4098-07-12**  
Adoption du  
nouveau  
budget –  
chemin Fournel

Attendu qu'il y a lieu d'adopter un nouveau budget quant à la réfection du chemin Fournel.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur Claude Ducharme, maire et résolu à l'unanimité :

D'adopter le budget suivant, soit 88 470\$ taxes en sus, pour la réfection du chemin Fournel :

Coupe d'arbres	1 120\$
Déchetage d'arbres	1 000\$
Pelle et camion	10 000\$
Ponceaux	5 000\$

Séance ordinaire du 9 juillet 2012

Dynamitage	15 000\$
Gravier	6 600\$
Pulvérisation	3 750\$
Asphalte	20 000\$
Aménagement devant église (asphalte et gravier)	3 500\$
Bordures d'intersection	2 500\$
Tuyau dans la partie canalisée avec trou d'hommes	5 000\$
Pierre propre autour du tuyau	3 000\$
Temps installation tuyau	4 000\$
Asphalte sur piste piétonnière	4 000\$
Poteaux pour protection des piétons	2 000\$
Imprévus	2 000\$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directrice du Service des Travaux publics  
Technicienne à la comptabilité

**No 4099-07-12**  
Journée  
reconnaissance  
des bénévoles

Attendu la recommandation du Comité des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'accorder au traiteur Les Fins Gourmets du Nord le contrat pour le service du souper de la soirée reconnaissance des bénévoles qui se tiendra le vendredi, 7 septembre prochain à l'église et ce, au coût de 4047.10\$ taxes en sus pour 120 personnes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et la Vie communautaire  
Technicienne à la comptabilité

**No 4100-07-12**  
Appel de  
propositions –  
église et  
presbytère

Attendu que nous devons procéder à certaines étapes en ce qui a trait au plan fonctionnel et technique de l'église et du presbytère de Sainte-Anne-des-Lacs.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à la majorité:

De procéder aux étapes suivantes :

1. Appel de propositions pour un audit des bâtiments en architecture ainsi que faire les relevés et la mise en plan informatisée des bâtiments;
2. Appel de propositions pour un audit des bâtiments en mécanique/électrique;

Séance ordinaire du 9 juillet 2012

3. Appel de propositions pour un audit des bâtiments en structure.

Le vote est demandé :

Contre : Sylvain Charron

Pour : Monique Monette-Laroche, Luce Lépine, André Lavallée, Jacques Geoffrion et Claude Ducharme.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et la Vie communautaire  
Technicienne à la comptabilité

Dépôt du rapport  
annuel 2011-2012  
du CRSBP  
Laurentides

Le rapport annuel 2011-2012 du CRSBP Laurentides est déposé au Conseil.

**No 4101-07-12**  
Contrat –  
impression de  
la brochure sur  
la politique  
culturelle

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'accorder à L'imprimerie Les Compagnons la confection et l'impression de la brochure sur la politique culturelle au coût de 3200\$ taxes en sus et ce, pour 700 copies.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire  
Technicienne à la comptabilité

**No 4102-07-12**  
Jardins  
communautaires

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la Société d'horticulture de Sainte-Anne-des-Lacs HÉLIOS afin d'utiliser une partie du lot 1921961 (parc Henri-Piette) à des fins de jardins communautaires pour les années 2012 et 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

Séance ordinaire du 9 juillet 2012

**No 4103-07-12**  
Dérogation  
mineure –  
48, des Chênes

Attendu que la municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour un bâtiment situé au 48, des Chênes;

Attendu que la dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'un abri d'auto annexé au bâtiment principal dans la marge latérale droite de 1,82 mètre au lieu de 7,6 mètres, tel que requis par le règlement de zonage 125.

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 18 juin 2012, a recommandé au conseil l'acceptation de la dérogation mineure conditionnellement à ce que l'abri d'autos demeure ouvert sur trois faces.

Les raisons invoquées pour motiver cette acceptation sont les suivantes :

- La construction ne causera aucun préjudice aux voisins;
- Le bâtiment ne sera pas fermé.

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Attendu que le Conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Il est proposé par Monsieur André Lavallée, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2012-00235 en autorisant la construction d'un abri d'auto annexé au bâtiment principal dans la marge latérale droite de 1,82 mètres au lieu de 7,6 mètres, tel que requis par le règlement de zonage 125, le tout se rapportant à la résidence sise au 48, des Chênes et tel que montré au plan préparé par Pierre Paquette, arpenteur-géomètre, en date du 5 juin 2012 sous le numéro 13677 de ses minutes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Propriétaire du 48, des Chênes  
Directeur du Service d'Urbanisme

**No 4104-07-12**  
Adoption du  
1<sup>er</sup> projet de  
règlement no  
125-21-2012  
dispositions  
afin de modifier  
le règlement de  
zonage RM 125  
portant sur les rives

**PREMIER PROJET**  
**RÈGLEMENT numéro 125-21-2012**  
**dispositions afin de modifier le règlement de**  
**zonage RM 125 portant sur les rives**

Attendu que

la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs a adopté le règlement de zonage numéro RM 125 pour l'ensemble de son territoire;



Séance ordinaire du 9 juillet 2012

Attendu que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ses règlements d'urbanisme;

Attendu qu' un avis de motion est donné lors de la séance tenue le 11 juin 2012;

Attendu qu' une consultation publique aura lieu le 28 juillet 2012 à 10h00 à l'église.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité :

Que soit par le présent règlement numéro 125-21-2012 décrété et statué ce qui suit :

**Article 1** Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

**Article 2** La section 1.8 intitulé «Définitions» est modifiée en remplaçant la définition actuelle de « Rive » par la définition suivante :

« Rive

Bande de terre qui borde les lacs et les cours d'eau et qui s'étend vers l'intérieur des terres à partir de la ligne des hautes eaux. La largeur de la rive à protéger se mesure horizontalement.

- La rive a un minimum de dix (10) mètres lorsque la pente est inférieure à trente pour cent (30%) (ou 27°), ou lorsque la pente est supérieure à trente pour cent (30%) (ou 27°) et présente un talus de moins de cinq (5) mètres de hauteur;
- La rive a un minimum de quinze (15) mètres lorsque la pente est continue et supérieure à trente pour cent (30%) (ou 27°), ou lorsque la pente est supérieure à trente pour cent (30%) (ou 27°) et présente un talus de plus de cinq (5) mètres de hauteur.»

**Article 3** Le présent projet règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Séance ordinaire du 9 juillet 2012

---

Claude Ducharme  
Maire

---

Jean-François René  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directeur des Services de l'Environnement et de l'Urbanisme

**No 4105-07-12**  
Démission –  
pompier

Il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'accepter la démission de Gabriel Secours à titre de pompier à temps partiel de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directeur du Service des incendies  
Adjointe administrative

Varia

Correspondance

La correspondance des mois de juin et juillet 2012 est déposée au Conseil.

Période de  
questions

Le public pose ses questions au Conseil municipal.

Début : 20h55  
Fin : 21h45

**No 4106-07-12**  
Levée de la  
séance

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité de clore à 21h45 la présente séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Claude Ducharme  
Maire

---

Jean-François René  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier